

Voyages d'affaires à la Trinité-et-Tobago

Pour préparer votre visite à la Trinité-et-Tobago, consultez le délégué commercial qui fait partie de la Division commerciale du haut-commissariat du Canada à Port of Spain, de préférence assez longtemps avant votre départ. Il faut indiquer l'objet de la visite, inclure plusieurs exemplaires de la documentation sur les produits et fournir les renseignements sur toutes les prises de contact initiales faites avec des gens d'affaires de la Trinité-et-Tobago avec lesquels vous pourriez avoir des relations d'affaires. Avec ces renseignements à sa disposition, le personnel commercial se fera un plaisir d'organiser un projet d'itinéraire et de prendre des rendez-vous en votre nom avant votre arrivée.

Saison des achats

Les acheteurs passent généralement leurs commandes environ six mois avant le Carnaval, Pâques et Noël. Les festivals ethniques ont aussi une influence sur la structure de consommation.

À quel moment y aller ?

Toute l'année, à l'exception de la période du Carnaval en février-mars, époque où il est difficile d'obtenir des réservations d'hôtel.

Comment s'y rendre ?

Air Canada, American Airlines et British West Indies Airways (BWIA) ont des liaisons régulières vers Port of Spain. Le nombre des vols varie selon la saison. Il y a des envolées régulières d'Air Caribbean entre l'aéroport international de Piarco (à 25 km de Port of Spain) et l'aéroport international de Crown Point à Tobago (à 13 km de Scarborough).

Passeport

Il faut un passeport valide pour entrer à la Trinité-et-Tobago. Aucun visa n'est exigé pour les citoyens canadiens. Les voyageurs doivent avoir en leur possession un billet de retour ou de vol direct ou déposer auprès des autorités de l'immigration, à leur arrivée, une somme suffisante pour l'achat d'un billet. Il existe une taxe d'embarquement de 75,00 dollars de la Trinité-et-Tobago par personne, sauf pour les visites de moins de 24 heures.

Certificat de santé

Dans les cas où les visiteurs venant à la Trinité-et-Tobago ont voyagé récemment dans des régions où sévit le choléra et la fièvre jaune, un certificat international de vaccination délivré pas moins de six jours et pas plus de six ans auparavant, est exigé. Des services médicaux raisonnables, des médicaments modernes, etc., peuvent être obtenus facilement.